

REPUBLIQUE DU SENEGAL
VILLE DE PIKINE

Session ordinaire

30 JUIL. 2018



**ANALYSE : Délibération portant autorisation
spéciale de recettes et de dépenses**

**Le Conseil Municipal de la Ville de Pikine
en sa séance du 25 juillet 2018**

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée ;
Vu le Décret n° 66-510 du 04 juillet 1966 portant régime financier des collectivités locales ;
Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;
Vu l'arrêté interministériel n° n°007762 du 12 avril 2018 portant répartition du fonds de dotation de la Décentralisation aux départements, aux villes, aux communes et aux services de l'Etat, pour l'année 2018 ;
Vu l'arrêté n° 030/RD/DP du 30 janvier 2018 portant approbation du budget de l'année 2017 de la Ville de Pikine ;
Vu la Délibération en date du 01 août 2014 portant élection du Maire de la Ville de Pikine et de ses adjoints ;
Vu la délibération n° 013 en date du 28 décembre 2017 portant adoption du budget 2018 de la ville de Pikine;

DELIBERE

Article premier : Le fonds de dotation de la décentralisation alloué à la Ville de Pikine au titre de la gestion 2018 est arrêté à la somme de **395 000 000**.

Article 2 : Ce fonds sera exécuté dans le cadre d'une autorisation spéciale de recettes et de dépenses qui s'établit ainsi qu'il suit :

I - RECETTES

Section de fonctionnement

Service	Compte	Libellé	Montant
75	755	Fonds de dotation de la décentralisation	395 000 000
		Total de la Section de fonctionnement	395 000 000

II - DEPENSES

Section de fonctionnement

Service	Compte	Libellé	Montant
313		Cabinet du Maire	
313	6470	Indemnités de représentation du maire	15 000 000
		Total du service 313	15 000 000

Service	Compte	Libellé	Montant
441		Education, Jeunesse, Culture et Sports	
441	616	Fournitures de bureau	10 000 000
441	63312	Impressions et reliures	40 000 000
441	64551	Coupes, récompenses et prix	50 000 000
441	64552	Bourses et allocations scolaires	50 000 000
441	633701	Acquisition de machines et appareils de bureau	10 000 000
441	6469	Participations diverses	100 000 000
		Total du service 441	260 000 000

451	Santé -Hygiène et Actions Sociales		Montant
451	6192	Produit de désinfection	5 000 000
451	64510	Secours aux indigents	100 000 000
451	6469	Participations diverses	15 000 000
		Total du service 451	120 000 000

		Total des dépenses	395 000 000
--	--	---------------------------	--------------------

Fait et délibéré en Mairie le 25 juillet 2018

